

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur 5 mars 2024 - Visioconférence

Destinataires : Membres du Comité Directeur, Présidents des Comités Régionaux & Départementaux, Responsables Arbitres de région, Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux, Personnel F.F.T.A. Présidents et Présidentes des clubs affiliés	Votants : BOISSADY Laurent ; CAILLOT Valérie ; CHESSE Jean ; CLEROY Jean-Michel ; DEFRANCE DE TERSANT Thierry ; DAUMAS Michel ; FAURE Philippe ; FERRIOU Carole ; FREUND Geneviève ; GLAIZE Evelyne ; MEGRET Julien ; MOURONVALLE Xavier ; NAGLIERI Thomas ; OHLMANN Dominique ; PEZET Christophe ; PELLEN Catherine ; ROLAND Edwige ; SALAUN LE BAUT Monique ; TERRIER Constance ; SALIOU Dominique ;
Rapporteur : Benoit RAVIER Date de remise : 07/03/2024 Date de diffusion : 14/03/2024	Invités non-votants : BINON Benoit, RAVIER Benoit. Absent(s) excusé(s) : LANGRY Maurice

Sommaire

1. DECISIONS FEDERALES - PRESENTATION DES MOTIONS	1
2. PROPOS INTRODUCTIFS ET INFORMATIONS DU PRESIDENT	1
3. LES MOTIONS PROPOSEES AU COMITE DIRECTEUR.....	2

Les débats

Le comité directeur s'est tenu le 5 mars 2024 en visioconférence après avoir été convoqué. Le quorum est constaté. Le comité directeur peut valablement délibérer.

1. DECISIONS FEDERALES - PRESENTATION DES MOTIONS

Motions d'ordre réglementaire préparées par les Commissions ou le bureau de la fédération

2024_12_ADMIN	Validation de la circulaire 646 du dernier comité directeur	adoptée
2024_13_FINA	Primes fédérales pour les podiums internationaux 2024	adoptée
2024_14_FINA	Non-reconduction des conventions réglementées	adoptée
2024_15_FINA	Comptes 2023	adoptée
2024_16_FINA	Affectation du résultat comptable	adoptée
2024_17_FINA	Abondement du fonds « Paris 2024 »	adoptée
2024_18_FINA	Abondement du fonds « Emploi »	adoptée
2024_19_FINA	Tarif affiliation saison 2025	adoptée
2024_20_FINA	Tarif licences saison 2025	adoptée
2024_21_FINA	Budget 2024	adoptée
2024_22_ADMIN	Modification de l'ordre du jour de l'assemblée générale 2024	adoptée

2. PROPOS INTRODUCTIFS ET INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président salue l'ensemble du comité directeur. Cette réunion en visioconférence doit valider notamment les différents éléments financiers qui seront présentés aux délégués dans le cadre de l'assemblée générale.

Il est relevé collégialement que la date de l'assemblée générale fixée au mois de mars ne permet pas de diffuser plus en amont les différents éléments (notamment financiers) auprès du réseau fédéral. Décaler dans le futur la date de l'assemblée générale ordinaire n'est donc pas à exclure.

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur 5 mars 2024 - Visioconférence

3. LES MOTIONS PROPOSEES AU COMITE DIRECTEUR

3.1. ADM - Approbation de la circulaire n° 646

Le procès-verbal du comité directeur en date des 13 et 14 janvier et publié dans la circulaire d'information n° 646 est adopté. (Cf. [Motion 2024_12 ADM](#)).

La circulaire est adoptée à la majorité des votants (18 votants, 1 abstention).

3.2. FINA – Primes fédérales pour les podiums internationaux

Il est proposé au comité directeur de reconduire le tableau des primes fédérales. (Cf. [Motion 2024_13 FINA](#)).

Le tableau des primes fédérales pour les podiums internationaux 2024 est validé à l'unanimité des votants (19 votants).

3.3. FINA – Non-reconduction des conventions réglementées avec le COFTA

La motion propose au comité directeur de ne pas reconduire les conventions réglementées « ressources humaines » et « mise à disposition de matériel » (Cf. [Motion 2024_14 FINA](#)).

La motion est adoptée à l'unanimité des votants (22 votants).

3.4. FINA – Comptes 2023

La motion vise à valider les comptes 2023 qui seront proposés à l'approbation de l'assemblée générale (Cf. [Motion 2024_15 FINA](#)).

La motion est adoptée à l'unanimité des votants (22 votants).

3.5. FINA – Affectation du résultat 2023

Le trésorier présente la proposition d'affectation du résultat au comité directeur (Cf. [Motion 2024_16 FINA](#)).

La motion est adoptée à l'unanimité des votants (22 votants).

3.6. FINA – Abondement du fonds associatif « emploi »

La motion vise à proposer à l'assemblée générale l'abondement du fonds associatif « emploi » (Cf. [Motion 2024_17 FINA](#)).

La motion est adoptée à l'unanimité des votants (22 votants).

3.7. FINA – Abondement du fonds associatif « Paris 2024 »

La motion (Cf. [Motion 2024_18 FINA](#)) vise à proposer à l'assemblée générale l'abondement du fonds associatif « Paris 2024 »

La motion est adoptée à l'unanimité des votants (22 votants).

3.8. FINA – Affiliation saison 2025

Il est proposé au comité directeur de reconduire le tarif des affiliations de la saison 2024 pour la saison 2025 à proposer à l'approbation de l'assemblée générale (Cf. [Motion 2024_19 FINA](#)).

La motion est adoptée à la majorité des votants (21 votants, 20 pour et 1 abstention).

3.9 FINA – Tarif des licences saison 2025

Il est proposé au comité directeur de voter le tarif des licences de la saison 2025 à proposer à l'approbation de l'assemblée générale (Cf. [Motion 2024_20 FINA](#)). En séance, la motion est modifiée pour diminuer la proposition d'augmentation des licences U11 et Jeunes initialement prévue de 4€ à 3€.

La motion est adoptée à l'unanimité des votants (22 votants).

3.10. FINA – Budget 2024

La motion consiste à faire voter le budget 2024 qui sera présenté à l'approbation de l'assemblée générale (Cf. [Motion 2024_21 FINA](#))

La motion est adoptée à l'unanimité des votants (22 votants).

3.11. ADM – Modification de l'ordre du jour de l'assemblée générale

La motion (Cf. [Motion 2024_22 ADM](#)) vise à modifier l'ordre du jour de l'assemblée générale en ajoutant deux votes relatifs à l'abondement des fonds associatifs « Emploi » et « Paris 2024 » à partir du solde de report à nouveau.

La motion est adoptée à l'unanimité des votants (22 votants).

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur 5 mars 2024 - Visioconférence

Le Journal Officiel du Comité Directeur du 5 mars 2024

2024_12_ADMIN	Validation de la circulaire 646 du dernier comité directeur	adoptée
2024_13_FINAL	Primes fédérales pour les podiums internationaux 2024	adoptée
2024_14_FINAL	Non-reconduction des convention réglementées	adoptée
2024_15_FINAL	Comptes 2023	adoptée
2024_16_FINAL	Affectation du résultat comptable	adoptée
2024_17_FINAL	Abondement du fonds « Paris 2024 »	adoptée
2024_18_FINAL	Abondement du fonds « Emploi »	adoptée
2024_19_FINAL	Tarif affiliation saison 2025	adoptée
2024_20_FINAL	Tarif licences saison 2025	adoptée
2024_21_FINAL	Budget 2024	adoptée
2024_22_ADMIN	Modification de l'ordre du jour de l'assemblée générale 2024	adoptée

Circulaire d'information n° 648

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur 5 mars 2024 - Visioconférence

FFTA - JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2024_12_ADM
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc.)	Comité Directeur
--	------------------

OBJET DE LA MOTION

Adoption du procès-verbal du comité directeur en date du 13 et 14 janvier 2024 publié dans la circulaire d'information N° 646.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Le procès-verbal du comité directeur en date du 13 et 14 janvier 2024 publié dans la circulaire d'information N° 646 est adopté.

IMPACT DE LA MOTION ¹

La motion ne présente pas d'impacts particuliers.

Résultat du vote :
Nombre de votants : 19 OUI : 18 NON : 0 ABSTENTIONS : 1
Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	Immédiat
Personne(s) en charge du suivi de la motion	Benoit Ravier

Circulaire d'information n° 648

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur 5 mars 2024 - Visioconférence

FFTA - JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2024_13_FINA
----------------	--------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc.)	DTN
--	-----

OBJET DE LA MOTION

Primes fédérales pour les podiums internationaux 2024

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Règlement : Règlement financier

Référence : Article 8

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Le tableau des primes fédérales pour les podiums internationaux 2024.

IMPACT DE LA MOTION ²

La motion ne présente pas d'impacts particuliers. Elle s'inscrit dans un cadre budgétaire constant. Elle sera ajoutée au guide du haut niveau.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 19 OUI : 19 NON : ABSTENTIONS :
Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	Immédiat
Personne(s) en charge du suivi de la motion	TRESORIERS, DTN

Circulaire d'information n° 648

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur 5 mars 2024 - Visioconférence

FFTA - JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2024_14_FINA
----------------	--------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc.)	TRESORIERS
--	------------

OBJET DE LA MOTION

Non reconduction des conventions réglementées qui ont été réalisées sur l'exercice comptable 2022 :

- Mise à disposition de matériel (FFTA pour le COFTA)
- Mise à disposition de ressources humaines (FFTA pour le COFTA)

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles) ³

IMPACT DE LA MOTION

La motion ne présente pas d'impact sur le résultat bilanciel ni de la FFTA ni du COFTA.

Résultat du vote :
Nombre de votants : 22 OUI : 22 NON : ABSTENTIONS :
Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	Immédiat
Personne(s) en charge du suivi de la motion	TRESORIERS

Circulaire d'information n° 648

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur 5 mars 2024 - Visioconférence

FFTA - JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2024_15_FINA
----------------	--------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc.)	TRESORIERS
--	------------

OBJET DE LA MOTION

Validation de la plaquette des comptes de la FFTA pour l'exercice comptable 2023.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Validation de la plaquette des comptes 2023 (compte de résultat et bilan).

IMPACT DE LA MOTION ⁴

La motion ne présente pas d'impacts particuliers. La conséquence de la fin de l'exercice comptable est l'affectation de son résultat (motion suivante).

Résultat du vote :
Nombre de votants : 22 OUI : 22 NON : 0 ABSTENTIONS : 0
Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	Approbation par l'Assemblée Générale
Personne(s) en charge du suivi de la motion	TRESORIERS

Circulaire d'information n° 648

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur 5 mars 2024 - Visioconférence

FFTA - JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2024_16_FINA
----------------	--------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc.)	TRESORIERS
--	------------

OBJET DE LA MOTION

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice comptable 2023.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat déficitaire d'un montant de -305.169 € de la manière suivante :

- | | |
|---|------------|
| ▪ Au Fonds associatif « 50 salles » pour | -22.000 € |
| ▪ Au Fonds associatif « Paris 2024 » pour | -243.669 € |
| ▪ Au fonds emploi pour | -39.500 € |

IMPACT DE LA MOTION

L'affectation du résultat négatif est affectée aux différents fonds associatifs. Pour rappel, dans le budget 2023 une reprise sur fonds associatif avait été estimée à 238.150 €.

Il y a également une provision pour risque liée à la subvention contractée par la FFTA au COFTA pour un montant de 116.557€.

L'évolution des fonds associatifs est présentée au comité directeur.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 22 OUI : 22 NON : 0 ABSTENTIONS : 0
Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	Approbation par l'Assemblée Générale
Personne(s) en charge du suivi de la motion	TRESORIERS

Circulaire d'information n° 648

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur 5 mars 2024 - Visioconférence

FFTA - JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2024_17_FINA
----------------	--------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc.)	TRESORIERS
--	------------

OBJET DE LA MOTION

Affectation d'une somme du « Report à nouveau » au Fonds associatif « emploi »

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Il est proposé à l'Assemblée Générale de transférer du « report à nouveau » au Fonds associatif « emplois » une somme de 150.000 € pour disposer au total d'une somme de 260.500 € sur le Fonds associatif « emploi » .

IMPACT DE LA MOTION ⁵

La motion diminue le solde du report à nouveau de la FFTA.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 22 OUI : 22 NON : 0 ABSTENTIONS : 0
Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	Approbation par l'Assemblée Générale
Personne(s) en charge du suivi de la motion	TRESORIERS

Circulaire d'information n° 648

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur 5 mars 2024 - Visioconférence

FFTA - JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2024_18_FINA
----------------	--------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc.)	TRESORIERS
--	------------

OBJET DE LA MOTION

Affectation d'une somme du « Report à nouveau » au Fonds associatif « Paris 2024 »

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Il est proposé à l'Assemblée Générale de transférer du « report à nouveau » au Fonds associatif « Paris 2024 » une somme de 100.000 € pour disposer au total d'une somme de 246.619 € sur le Fonds associatif Paris 2024 »

IMPACT DE LA MOTION

La motion diminue le solde du report à nouveau de la FFTA.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 22 OUI : 22 NON : 0 ABSTENTIONS : 0
Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	Approbation par l'Assemblée Générale
Personne(s) en charge du suivi de la motion	TRESORIERS

Circulaire d'information n° 648

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur 5 mars 2024 - Visioconférence

FFTA - JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2024_19_FINA
----------------	--------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc.)	TRESORIERS
--	------------

OBJET DE LA MOTION
Tarif Affiliation saison 2025

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Il est proposé à l'Assemblée Générale les montants d'affiliation déterminés en fonction du nombre de licenciés par club selon le barème suivant :

- 6 à 19 licenciés : 50€
- 20 à 49 licenciés : 75€
- 50 à 69 licenciés : 100€
- 70 à 99 licenciés : 125€
- 100 à 149 licenciés : 150€
- 150 à 199 licenciés : 175€
- Plus de 200 licenciés : 200€

La primo affiliation est fixée à 50€.

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Il est proposé à l'Assemblée Générale les montants d'affiliation déterminés en fonction du nombre de licenciés par club selon le barème suivant :

- 6 à 19 licenciés : 50€
- 20 à 49 licenciés : 75€
- 50 à 69 licenciés : 100€
- 70 à 99 licenciés : 125€
- 100 à 149 licenciés : 150€
- 150 à 199 licenciés : 175€
- Plus de 200 licenciés : 200€

La primo affiliation est fixée à 50€.

IMPACT DE LA MOTION
Reconduction des montants par rapport à la saison 2024.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 21 OUI : 20 NON : 1 ABSTENTIONS : 0

Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	Vote en Assemblée Générale
Personne(s) en charge du suivi de la motion	TRESORIERS

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur 5 mars 2024 - Visioconférence

FFTA - JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2024_20_FINA
----------------	--------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc.)	COMITE DIRECTEUR
--	------------------

OBJET DE LA MOTION

Tarif des licences 2025.

La motion propose d'augmenter le tarif des licences :

- U11 (+3€)
- Jeunes (+3€)
- Adultes Pratique en compétitions (+4€)
- Adultes Pratique en club (+4€)

Pour les autres types de licences il est proposé de reconduire le tarif sans augmentation.

Argumentaire :

- Souhait d'augmenter le budget de la fédération pour garder une capacité à investir ;
- Continuer à soutenir la professionalisation du territoire (fonds emploi) ;
- Continuer à structurer la fédération ;
- Faire face à l'augmentation des charges fédérales (inflation) ;
- Continuer les développements informatiques
 - Extranet dirigeant (calendrier, cartographie)
 - Espace licencié
 - Logiciel de compétition
- Continuer l'intégration et le développement du Para-tir à l'arc (pas de soutien financier depuis la récupération de la délégation)
- Donner les moyens à la prochaine équipe d'avoir une politique de développement ambitieuse pour le tir à l'arc ;
- Faire face aux baisses des subventions de l'Etat (année exceptionnelle en 2023 pour Paris 2024)
- Se prémunir des futures augmentations (contrat d'assurance, fournisseurs, digitalisation des outils internes)
- Souhait de maintenir le conventionnement avec les comités régionaux ;
- Souhait de maintenir l'accompagnement fédéral aux disciplines non reconnues de haut-niveau (Parcours, Arc à pouliées) ;
- Continuer à investir sur l'arme olympique pour gagner des médailles ;
- Souhait de maintenir des productions d'image sur les championnats de France ;
- Conserver une offre tarifaire avantageuse pour les formations ;

Rappel historique sur l'évolution de la licence fédérale :

Au cours des 24 dernières années, le coût de la licence a été augmenté à cinq reprises :

- 1999 : + 3 € (A) et 1€ (J)
- 2006 : + 2 € (A) et 1€ (J)
- 2010 : (nouveau format de licence) + 4 €
- 2014 : + 2 € (création du fonds des grands événements)
- 2017 : +2€

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur 5 mars 2024 - Visioconférence

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Montant des licences sur la saison 2024 :

Conformément aux articles 4.1. des statuts et 9.1 du Règlement Intérieur, le Comité Directeur propose à l'assemblée générale de fixer les montants pour la saison 2024 :

Licences 2024		Code Licences (*)	Montant	Part Even (**)	Part CR	Part CD
<i>Poussins</i>		P	14 €	2 €	(***)	(***)
<i>Jeunes</i>		J	23 €	2 €	(***)	(***)
<i>Adultes</i>	<i>Pratique en compétition</i>	A	40 €	2 €	(***)	(***)
	<i>Pratique en club</i>	L	32 €	2 €	(***)	(***)
	<i>Pas de pratique</i>	E	27 €	2 €	(***)	(***)
<i>Conventions (4)</i>	<i>Handi-FFSA (4)</i>	H	14 €	2 €	2 €	2 €
	<i>FFSU</i>	U	14 €	2 €	2 €	2 €
	<i>UNSS</i>	S	14 €	2 €	2 €	2 €
<i>Découverte (à partir du 1^{er} mars)</i>		D	15 €	2 €	3 €	2 €

(*) Assurance en responsabilité civile incluse

(*) Assurance en individuel accident incluse (possibilité d'y renoncer) à 0.28€

(**) Participation au financement des évènements internationaux

(***) Part variable selon les structures

(4) Sur présentation de justificatif :

- Licence convention Handi-FFSA : Uniquement sur présentation de licence compétition de la fédération concernée (FFSA)

- FFSU et UNSS : Sur présentation licence et attestation de pratique du tir à l'arc

Circulaire d'information n° 648

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur 5 mars 2024 - Visioconférence

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Il est proposé au comité directeur une augmentation de la licence fédérale tel qu'exposé ci-après :

Conformément à l'article 1.9.2.7 des statuts, le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale de fixer les montants des licences pour la saison 2025 :

Licences	2025	Code Licences (*)	Montant	Part Even (**)	Part CR	Part CD
Poussins		P	17 €	2 €	(***)	(***)
Jeunes		J	26 €	2 €	(***)	(***)
Adultes	Pratique en compétition	A	44 €	2 €	(***)	(***)
	Pratique en club	L	36 €	2 €	(***)	(***)
	Pas de pratique	E	27 €	2 €	(***)	(***)
Conventions (4)	Handi-FFSA (4)	H	14 €	2 €	2 €	2 €
	FFSU	U	14 €	2 €	2 €	2 €
	UNSS	S	14 €	2 €	2 €	2 €
Découverte (à partir du 1 ^{er} mars)		D	15 €	2 €	3 €	2 €

(*) Assurance en responsabilité civile incluse

(*) Assurance en individuel accident incluse (possibilité d'y renoncer) à 0.28€

(**) Participation au financement des évènements internationaux

(***) Part variable selon les structures

(4) Sur présentation de justificatif :

- Licence convention Handi-FFSA :

Uniquement sur présentation de licence compétition de la fédération concernée (FFSA)

- FFSU et UNSS :

Sur présentation licence et attestation de pratique du tir à l'arc

IMPACT DE LA MOTION

Augmentation des recettes fédérales sur la partie licence pour équilibrer le budget 2024 présenté en assemblée générale.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 22

OUI : 22

NON : 0

ABSTENTIONS :

0

Adopté : Oui

Circulaire d'information n° 648

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur 5 mars 2024 - Visioconférence

Date de mise en application proposée :	Vote en Assemblée Générale
Personne(s) en charge du suivi de la motion	TRESORIERS

FFTA - JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2024_21_FINA
----------------	--------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc.)	TRESORIERS
--	------------

OBJET DE LA MOTION
Vote du budget 2024 qui sera présenté en assemblée générale.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Le budget 2024 est présenté en annexe. Il fait apparaître un budget équilibré en recettes et en dépenses d'un montant de 5.276.780€.

Ce budget primitif est établi sur une base de 78.000 licenciés (pour la licence 2025) et sur l'acceptation de l'augmentation de la licence.

IMPACT DE LA MOTION

Budget travaillé avec les hypothèses d'une augmentation du nombre de licenciés (78000) et d'une augmentation de la licence fédérale.

Circulaire d'information n° 648

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur 5 mars 2024 - Visioconférence

		TOTAL PAR RUBRIQUE BUDGET PRIMITIF	TOTAL PAR SECTION BUDGET PRIMITIF
CHARGES			
CHARGES GENERALES			
8111	Achats	44 800	
8112	Locaux	88 000	
8113	Informatique	204 000	
8114	Frais associatifs et assemblées	330 000	
8115	Frais des élus	131 500	
8116	Personnel (hors Haut niveau)	836 000	
8117	Honoraires	41 000	
8118	Frais financiers	25 830	
8119	Amortissements	110 000	
8120	Charges exceptionnelles	20 690	
8122	Service communication	249 700	
8123	Licences	253 000	
8124	Organisme de formation	95 000	
813	Relations internationales	23 500	
814	Commissions fédérales non subventionnées		40 000
AUTRES CHARGES FÉDÉRALES			
815	Championnats nationaux	397 700	
818	Boutique	35 000	
819	Dépenses sur fonds associatifs et avances COFTA	33 000	
820	Activités du secteur lucratif	23 900	
821	Actions annuelles structurantes	290 000	
Haut niveau non subventionné			
85	HAUT NIVEAU		1 593 000
	Charges brutes		
	charges indirectes		
87	STRUCTURATION (dt commissions fédérales subventionnées)	281 160	281 160
	Charges brutes		
	charges indirectes		
TOTAL DES CHARGES			
PRODUITS			
PRODUITS FÉDÉRAUX			
912	ACTIVITÉS DU SECTEUR LUCRATIF (assujetti à la tva)	192 000	
913	ACTIVITÉS DU SECTEUR LUCRATIF (exonéré de tva)	27 400	
914	SUBVENTIONS FÉDÉRALES	275 100	
915	RECETTES FÉDÉRALES	3 124 350	
916	RECETTES STAGES F.F.T.A.	0	
917	AUTRES PRODUITS COMMUNS	152 800	
918	PRODUITS FINANCIERS	35 000	
919	PRODUITS EXCEPTIONNELS (dt reprises de provisions)	5 000	
920	Report ressources non utilisées subventions attribuées (fonds dédiés)		
940	CHAMPIONNATS NATIONAUX	215 180	
959	ORGANISME DE FORMATION	112 000	
PRODUITS HAUT NIVEAU			
991	SUBVENTIONS	988 800	
992	STAGES ET COMPÉTITIONS	3 500	
993	PENSIONS POLES	145 650	
994100	Report ressources non utilisées subventions attribuées (fonds dédiés)		
TOTAL DES PRODUITS			

Résultat du vote :

Nombre de votants : 22 OUI : 22 NON : 0 ABSTENTIONS : 0
Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	Vote en Assemblée Générale
Personne(s) en charge du suivi de la motion	TRESORIERS

Circulaire d'information n° 648

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur 5 mars 2024 - Visioconférence

FFTA - JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2024_22_ADM
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc.)	ADM
--	-----

OBJET DE LA MOTION
Modification de l'ordre du jour de l'assemblée générale

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

1. Validation de la circulaire 634 – AG 2023
2. Rapport moral présenté par le Secrétaire Général
3. Rapport financier présenté par le Trésorier Général
4. Rapport du Commissaire aux comptes
5. Approbation des comptes et Quitus au trésorier
6. Affectation du résultat
7. Vote du montant de l'affiliation annuelle club 2025
8. Vote du montant des licences 2025
9. Approbation du Budget 2024
10. Election partielle : postes vacants au comité directeur (présentation des modalités de vote)

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

1. Validation de la circulaire 634 – AG 2023
2. Rapport moral présenté par le Secrétaire Général
3. Rapport financier présenté par le Trésorier Général
4. Rapport du Commissaire aux comptes
5. Approbation des comptes et Quitus au trésorier
6. Affectation du résultat
7. Abondement du Fonds Paris 2024
8. Abondement du Fonds Emploi
9. Vote du montant de la cotisation annuelle club 2025
10. Vote du montant des licences 2025
11. Approbation du Budget 2024
12. Election partielle : postes vacants au comité directeur (présentation des modalités de vote)

IMPACT DE LA MOTION

Résultat du vote :

Nombre de votants : 22 OUI : 22 NON : 0 ABSTENTIONS : 0
Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	Vote en Assemblée Générale
Personne(s) en charge du suivi de la motion	TRESORIERS